

Les bandits du Rhin : [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 36

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181462>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sent pas suffi à garder les nombreuses brèches par où les prisonniers pouvaient s'évader.

C'est à cette époque qu'un jeune étranger fut condamné, nous ne savons plus pour quelle faute, à cinq années de réclusion ; mais au moment où il s'agissait d'extraire le prisonnier du violon pour le transférer dans une vraie prison, le gouverneur alla trouver le prince :

— Monseigneur, lui dit-il, il faudra faire réparer la prison ; c'est une affaire de trente ou quarante mille francs ; de plus, pour garder notre criminel, il nous faut un géolier, un aumônier ; ajoutez les frais d'entretien pendant cinq ans.

— Assez ! s'écria le prince, qui était devenu rêveur ; faites comprendre à cet homme que nous sommes disposés à accueillir une demande en grâce.

— Le gouverneur fit la commission.

— Pardon, lui répondit le condamné, j'ai commis une faute, je veux l'expier et racheter mon passé par le travail ; je profiterai de ma captivité pour compléter mon éducation négligée. Je veux étudier le latin, le grec et même l'hébreu ; jamais je ne trouverai une meilleure occasion, je reste !

Et comme le gouverneur insistait :

— Si j'ai commis ma faute, ajouta le prisonnier, c'est pour être emprisonné à Monaco. Votre doux climat sera favorable à ma santé ébranlée. Tout est donc pour le mieux, je vais faire mes cinq ans.

Le gouverneur retourna auprès de son auguste maître et lui rendit compte de sa mission.

— Combien nous coûtera ce prisonnier pendant cinq ans, demanda le prince.

— Tant !

Eh bien ! offrez lui la moitié comptant, et qu'il aille au diable.

La transaction se fit. Mais le prince se souvint de l'embarras que lui avait causé son condamné, et quand il céda les villes de Rochebrune et Menton, il mit dans le traité que la France se chargerait dorénavant de garder les criminels condamnés par la cour de Monaco et d'envoyer un bourreau français en représentation pour les exécutions capitales.

On écrit de Genève :

« Genève est toujours la ville du refuge. Les vaincus de toutes les causes, les épaves de tous les naufrages y sont jetés pêle-mêle, et on y peut observer les représentants de tous les partis qui se disputent les dépouilles de la malheureuse France. Partisans de la royauté du droit divin ou constitutionnelle, de l'empire ou de la commune, légitimistes et communards, tous y arrivent comme par une pente naturelle, tous coulent vers ce réservoir.

A quoi bon le cacher, ce ne sont plus uniquement des eaux pures comme celles de son beau lac qui coulent sur Genève. Les temps sont passés où cette ville ne recevait que des éléments sains, où il ne lui arrivait que ce que la France avait de plus grand et de plus pur, les échappés des Chambres ardentes de François I^{er} et d'Henri II, les fugitifs de la St-Barthélemy et des dragonnades, toutes ces

victimes des persécutions religieuses, élite rejetée de la France et dont la France n'était pas digne.

Mais depuis ce temps les eaux sont devenues troubles. La tempête n'agite plus seulement les surfaces sociales, elle soulève les profondeurs, elle découvre les abîmes, remue les boues et jette sur le rivage les échantillons les plus étranges et les plus divers des partis qui troublent la France et quelques autres nations. Genève est ainsi exposée à recevoir suivant le vent qui souffle ou le parti qui domine, les débris de tous les régimes naufragés de la légimité, de l'orléanisme, de l'impérialisme, de la commune. Voici venir maintenant une cinquième variété de vaincus, la variété ultramontaine, peut-être la plus dangereuse de toutes. Elle afflue dans Genève, elle y vient tenir ses congrès internationaux, ses grandes assises de conspiration cosmopolite. Nous avons en ce moment une véritable invasion des coryphées de l'association internationale pour la défense des intérêts catholiques. »

Les bandits du Rhin.

V

— Et qu'en feriez-vous, mon fils ?

— Je commettrais le plus beau vol dont on ait jamais entendu parler !... Mais, savez-vous pourquoi ? ajouta-t-il, les yeux étincelants et la voix tremblante. J'ai un enfant... une pauvre petite fille... le seul être que j'aime au monde, qui sera réduite à mendier son pain quand je ne serai plus. Si je pouvais laisser de quoi lui assurer une bonne éducation dans le couvent des Ursulines de Cologne !

Nous avons réservé pour la dernière la bande du RHIN commandée par le fameux SCHINDERHANNES. Toutes les autres pouvaient s'appeler aussi bien bandes de Belgique ou de Hollande ; mais Schinderhannes, à part le temps où il servit comme volontaire sous Picard ou d'autres chefs, ne s'écarta jamais des rives de ce fleuve : aussi peut-il être appelé par excellence LE BANDIT DU RHIN.

Cet homme extraordinaire naquit à Nastøtten, en 1779, de parents placés dans les derniers rangs de la société. Une fustigation publique, qui lui fut infligée pour une faute de jeunesse, décida de son sort. La volonté et l'amertume remplirent son jeune cœur ; à partir de ce moment, il rechercha exclusivement la société de ceux qui bravaient ces lois dont la rigueur l'avait flétri. Il se montra digne d'une telle alliance en commettant un vol des plus hardis. Arrêté, il s'échappa de sa prison, et alla trouver Fink, surnommé *Tête Rouge*, qui le reçut à bras ouverts, et le présenta aux plus célèbres bandits du district de cette époque.

Le jeune audacieux fit bientôt voir que son rôle était de commander ; et, en peu de temps, il devint capitaine de la bande. Sa capture devenait dès lors une affaire importante : on le surveilla de si près, que l'autorité parvint à se saisir de lui dans le moulin de Weiden. Pendant le trajet de ce lieu à Oberstein, il trouva moyen de s'échapper par le toit de la prison où on l'avait déposé pour une nuit, et il essaya de descendre par le moyen d'une corde fabriquée avec la paille de son lit. Mais, à moitié chemin, la corde cassa ; il toucha la terre d'une manière plus brusque et plus bruyante qu'il n'avait compté, et fut repris. Lorsque enfin la forte prison de Saarbrück répondit de lui, chacun croyait que la carrière du jeune chef était terminée ; cependant 3 jours après des circulaires annonçant son évasion, jetèrent encore une fois le pays dans la consternation.

Quand Schinderhannes rejoignit ses camarades, il les trouva sous le commandement de Petri, surnommé *Pierre le Noir*. C'était un homme grand et maigre, à la chevelure noire et épaisse, dont la barbe touffue tombait en nattes sur sa poitrine. Son teint était blême et sa voix harmonieuse et

de bon augure comme le croassement du corbeau. A jeun, il était plongé dans une lourde apathie : en cet état, il eût écouté passivement tous les ordres qu'on lui eût donnés, soit qu'il s'agit de couper la gorge à un voyageur, ou de mettre le feu à une église; ivre, il tenait à la fois du loup et du tigre.

Il ne fut pas longtemps un obstacle à l'ambition de son jeune rival. Fait prisonnier et plongé dans un cachot souterrain, où il n'y avait pas moyen de se procurer de l'eau-de-vie, il conçut un tel dégoût pour la rive française du Rhin, qu'étant parvenu à se sauver, il traversa le fleuve et ne reparut pas pendant quelques années.

Schinderhannes lui-même fut pris peu de temps après, et enfermé dans le même donjon à Simmern. C'était un souterrain voûté, à vingt pieds au-dessous d'une tour du rempart qui servait de prison, avec une étroite ouverture au sommet par laquelle on descendait le prisonnier à l'aide d'une corde. On ne pouvait fermer cette ouverture sans l'étouffer, mais il paraissait de toute impossibilité d'y parvenir, placée comme elle l'était au milieu d'une voûte aussi élevée. D'ailleurs la pièce dans laquelle elle conduisait était elle-même un étroit cachot occupé par un autre malfaiteur. Tout cela ne découragea nullement le jeune chef. Il tressa une corde avec la paille de son lit, la jeta à son voisin d'en haut, qui attacha le bout solidement, et de cette manière, il s'éleva jusqu'à la chambre supérieure. De là, perçant le mur, il pénétra dans les cuisines, força les barreaux et sauta dans le fossé qui entourait la ville : mais dans sa chute il se démit le pied. Il lui fallut trois jours et trois nuits pour se traîner jusqu'à la maison d'un ami : le jour, il restait couché dans la forêt, et la nuit il reprenait sa marche pénible.

Lorsqu'il eut rejoint la bande, il la rendit bientôt plus forte que jamais, par l'adjonction de plusieurs membres importants, entre autres de Carl Benzel, jeune homme d'une naissance et d'une éducation distinguées. A cette époque, il acquit une telle célébrité sur les rives du Rhin, que son nom était dans la bouche des mères un objet d'épouvante pour les enfants. Néanmoins, il était aimé des paysans les plus rapprochés du lieu qu'il habitait : ils seraient morts plutôt que de le trahir ; on vit même l'une des plus jolies filles de l'Allemagne abandonner ses parents pour s'unir à sa destinée aventureuse, et l'accompagner, sous des habits d'homme, dans ses périlleuses expéditions. Gai, brave, généreux, galant et humain, tel on le représentait dans les ballades populaires dont il était le héros. Il avait beaucoup de goût pour la musique et la poésie ; on chante encore sur les rives du Rhin une chanson qu'il composa pour sa maîtresse. Quoique aimant à l'excès le plaisir et les femmes, les charmes de Julia Blasius, la jeune fille dont nous avons parlé, finirent par fixer ses affections volages, et firent d'un adorateur de toutes les belles un mari tendre et dévoué.

Néanmoins il était loin de se douter de tout l'éclat dont la profession de bandit était environnée en Belgique ; et, lorsque pour rendre hommage à sa réputation, Picard l'invita à se joindre à lui dans une expédition sur les rives du Main, Schinderhannes s'attendait à ne voir qu'un chef vagabond comme lui, habitant des moulins déserts et des châteaux en ruines, errant à pied de forêt en forêt, et balayant les grandes routes. Aussi quel ne fut pas son étonnement, lorsque Picard le reçut à la tête d'une troupe de cinquante cavaliers, régulièrement armés et équipés et recevant une paie comme des soldats, outre leur part dans le butin ! Les brigands belges ne furent pas moins surpris à l'aspect de la bande de ce Schinderhannes, dont on leur avait tant parlé, lorsqu'ils virent qu'elle se composait d'une poignée d'hommes à pied, dont chacun était armé et habillé à sa fantaisie et selon ses moyens, le tout guidé par un jeune homme dont l'extérieur gracieux et les manières engageantes sentaient plutôt le bouddhiste que les camps.

C'était la première fois qu'il se trouvait en rapport avec d'autres bandes ou fractions de la vaste société à laquelle il appartenait ; et lorsqu'il revint à ses bois, à la fin de la campagne, il songea sérieusement aux moyens d'introduire dans sa troupe l'ordre et la régularité.

Différent en cela des autres bandits, il poursuivait les Juifs avec une animosité constante et toute spéciale ; à la longue il se fit tellement redouter de toute la race des Israé-

lites établis dans les provinces rhénanes, qu'ils demandèrent à traiter avec lui et lui payèrent un impôt pour qu'il les laissât tranquilles.

Il n'entre pas dans notre plan d'énumérer tous les exploits de cet homme ; nous passons au terme de sa carrière. Sa prise sur la rive allemande du Rhin fut accompagnée des circonstances les plus mystérieuses et les plus romantiques. Transporté à Francfort, puis à Mayence, on le livra pour être jugé aux autorités françaises. Ses compagnons de captivité dans ce dernier voyage étaient la fidèle Julia et le fameux Fetzler.

A Mayence ils trouvèrent une grande partie de la bande attendant son jugement. Lorsque vint le jour fatal, on vit ces hardis brigands, leur chef en tête, escortés d'une nombreuse cavalerie, au milieu de la multitude qui encombrait les rues de la ville, s'avancer lentement vers l'ancien palais électoral. En entrant dans la vaste et magnifique salle de l'Académie, Schinderhannes s'élança d'un bond à sa place, et promena ses regards sur cet auditoire où se pressaient en foule la beauté, la noblesse, la science et le courage pour contempler le redoutable bandit. En se voyant le héros de cette scène, un étrange orgueil sembla s'emparer de lui. Peut-être ses pensées se reportaient à son enfance méprisée... à cette poignante et honteuse fustigation... et en présence même de la mort, son œil étincelait, son cœur battait avec force à l'idée de ce contraste.

Aux approches des débats on le vit souvent jouer avec son jeune enfant, s'entretenir à voix basse avec sa femme et la presser dans ses bras. Sa culpabilité était démontrée jusqu'à l'évidence, et l'auditoire était en proie aux plus pénibles émotions. Quand vint le moment de l'arrêt ses craintes pour Julia allèrent jusqu'au délire. Elle est innocente ! s'écria-t-il à plusieurs reprises en serrant ses mains convulsivement. La pauvre femme est innocente ! c'est moi qui l'ai séduite !... Tous les yeux se remplirent de larmes, et les sanglots des femmes interrompirent seuls le morne silence qui régnait dans l'assemblée.

Julia, grâce à l'indulgence de la Cour, subit son arrêt la première, et Schinderhannes l'embrassa en versant des larmes de joie, lorsqu'il entendit que sa peine était bornée à deux années de prison. Son père eut vingt-deux ans de fer, et lui-même avec dix-neuf hommes de sa bande fut condamné à être guillotiné.

L'exécution eut lieu le 21 novembre 1803 et vingt têtes furent tranchées en vingt-six minutes. Le chef conserva son intrépidité jusqu'au dernier moment, et transmit à la postérité le nom sanglant mais exempt de bassesses de SCHINDERHANNES LE BANDIT DU RHIN. FIN.

La livraison de septembre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants : I. Après la guerre. Journal d'un central. Fragments, par M. Eugène Rambert. — II. Une campagne. Nouvelle, par M. F. Renz. — III. Léopold Robert, d'après sa correspondance inédite, par M. Charles Clément. (Neuvième et dernière partie.) — IV. Les chants populaires italiens, par M. Marc-Monnier. — V. En Savoie, par M. Moïse Hornung. — VI. Une prétendante à la souveraineté de Neuchâtel, 1707, par M. Charles Berthoud. — BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE. — Exportations modernes en Egypte, par A. Mathey. — Textes relatifs au mythe d'Horus, recueillis dans le temple d'Edfou, par Edouard Naville.

Bureau chez Georges Bridel, place de la louve, à Lausanne.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

IMPRIMERIE

HOWARD & DELISLE

place St-Laurent, Lausanne.

Impression de labeurs, journaux, têtes de lettres, factures, actions, tableaux, faire-part, cartes de visite, cartes d'adresse, minutes pour notaires, etc. — Impressions en couleurs.

LAUSANNE. — IMP. HOWARD ET DELISLE.